

Défense du statut, Filialisation ... Tous en grève le 2 Mai !

Le 2 mai, se tiendra la Commission du Statut. Si certaines modifications sont la simple transposition de la réforme dite du « Pacte Ferroviaire » de 2018 avec la fin du recrutement au Statut ou encore les 5 S.A. SNCF. D'autres sont en revanche bien plus impactantes pour les cheminot-e-s dans le cadre de la politique de filialisation systématique de l'entreprise avec un objectif avoué : l'affaiblissement des droits statutaires et la liquidation de ceux des contractuel-le-s.

DANS LES FILIALES SNCF, des droits amoindris voire liquidés !

Tous les agents (statutaires et contractuel-le-s) transférés dans des filiales de la SNCF seront impactés. En effet, certaines mesures du Statut concernent également les contractuels comme le droit syndical ou encore le droit disciplinaire et la direction l'a avoué : les dispositions d'applications réglementaires pour les contractuel-le-s seraient supprimées lors du passage en filiales. En clair la défense du Statut n'est pas qu'une histoire de Statutaire et la politique de filialisation concerne tout le monde !

LE CERCLE "VERTUEUX" DU LIBÉRALISME



Deux modifications importantes auront lieu pour les collègues transférés :

- L'affaiblissement du droit syndical
- La fin des conseils de discipline.

Les salarié-e-s transféré-e-s auront besoin d'un droit syndical fort au moment des transferts et de la renégociation de l'ensemble des conditions d'emplois (tous les RH). Aujourd'hui le droit syndical SNCF en donne les moyens, avec les modifications du 2 mai, ce sera fini. En cas de transfert, nous serons tous à la main du patron car beaucoup d'acquis auront été perdus !

La SNCF est également l'une des rares entreprises qui a des conseils de discipline pour procéder aux sanctions des agents. Cela allonge les procédures disciplinaires et donc augmente le temps de la défense de l'agent et alourdit la procédure en faveur du salarié. En gros c'est plus compliqué de sanctionner un cheminot ou une cheminote que dans les entreprises sans conseil de discipline.

CONTRACTUEL-LE-S

La politique de filialisation et les modifications du Statut pour les contractuel-le-s, c'est la remise en cause des congés, des demandes de mutation, et de l'ensemble des droits miroirs contenus dans les RH ;

**Alors le 2 mai tous en grève pour défendre notre statut !
Ne les laissons pas faire ! Posons massivement nos Dii !
Pas de dumping social dans la branche ferroviaire !**